



 **NERIS-TP**



État des lieux des démarches de préparation post-accidentelle au niveau territorial

Retour d'expérience français et européen

Éléments de retour d'expérience international dans le contexte post-Fukushima

12, 13 septembre 2013, Bordeaux, Conseil Général

Atelier local-national organisé par l'ANCCLI, la CLIN du Blayais et le programme européen de recherche NERIS-TP

Programme

Version du 9 septembre 2013

Contexte de l'atelier

Les graves conséquences des événements accidentels nucléaires survenus au Japon depuis mars 2011 font ressortir de façon aiguë les enjeux de sûreté associés aux activités nucléaires et à la transparence de leur mise en œuvre. Cette préoccupation concerne en particulier la gestion des conséquences possibles de ces activités à court, moyen et long terme qui, comme on peut d'ores et déjà l'observer dans le contexte japonais, est associée à de multiples enjeux sanitaires, économiques, sociaux, culturels, éthiques et politiques. Cette situation confirme le caractère incontournable de l'engagement de la société civile directement concernée par les conséquences d'une éventuelle contamination et par sa gestion dans la perspective de l'article 5.1 c) de la Convention d'Aarhus¹. La catastrophe de Fukushima, comme celle de Tchernobyl précédemment, montre que les acteurs des territoires sont susceptibles d'être fortement impactés par les conséquences d'un accident nucléaire. Ils devront alors faire face à une multitude de choix difficiles, qui vont au-delà de la protection des personnes et ne se résumeront pas à la bonne mise en œuvre de normes techniques. La capacité des acteurs locaux à accéder à une information fiable et aux ressources nécessaires pour construire leurs choix et leurs actions, individuellement et collectivement, conditionne la capacité d'action des populations et leur résilience face à ce type d'événement profondément traumatisants. Une planification bien conçue et l'existence d'un cadre juridique et réglementaire et de moyens adaptés font partie des composantes nécessaires d'une politique de préparation post-accidentelle responsable mais leur mise en œuvre implique nécessairement une préparation active de ces acteurs du territoire, en lien avec les acteurs publics territoriaux et nationaux.

Depuis 2005, les autorités et experts français, ainsi que l'ANCCLI à travers son Groupe Permanent Post Accident, ont réalisé un large retour d'expérience sur la gestion post-accidentelle, à partir des actions menées en Biélorussie, mais aussi en Ukraine, ou encore en Norvège ou au Royaume-Uni (programme de recherche européen EURANOS et en France, démarches PAREX et COREX à l'initiative de l'ASN). L'ASN a été chargé, en relation avec les départements ministériels concernés, d'établir le cadre et de définir, préparer et mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour répondre aux situations post-accidentelles consécutives à un accident nucléaire. Pour mener ses travaux, elle a mis en place un Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire ou d'une situation d'urgence radiologique (CODIRPA) chargé d'élaborer les éléments de doctrine correspondants. Ce comité a rassemblé différentes parties prenantes, incluant les principaux départements ministériels concernés, les organismes d'expertise, des associations, des membres de CLI, des élus et les exploitants d'installations nucléaires, et sollicité l'expertise internationale. L'IRSN s'est également engagé, en partenariat avec l'ANCCLI, dans le développement d'outils permettant de faciliter la prise de conscience et la discussion des enjeux post-accidentels avec les acteurs des territoires. Des initiatives de recherche et d'expérimentation sur la préparation des parties prenantes dans le domaine post-accidentel au plan local et national ont également été engagées au niveau européen et international dans le cadre des projets européens NERIS-TP (jusqu'à fin 2013) et PREPARE (à partir de 2013) en relation avec la plateforme européenne NERIS (The European Platform on Preparedness for Nuclear and Radiological Emergency Response and Recovery). Parallèlement différentes démarches de gestion de la situation de contamination et des ses conséquences ont été engagées dans le

¹ Convention d'Aarhus, Article 5 - RASSEMBLEMENT ET DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT 1. "Chaque Partie fait en sorte : "... " Qu'en cas de menace imminente pour la santé ou l'environnement, qu'elle soit imputable à des activités humaines ou qu'elle soit due à des causes naturelles, toutes les informations susceptibles de permettre au public de prendre des mesures pour prévenir ou limiter d'éventuels dommages qui sont en la possession d'une autorité publique soient diffusées immédiatement et sans retard aux personnes qui risquent d'être touchées.

contexte japonais en partenariat avec les différentes parties prenantes et avec la société civile, notamment à l'initiative de la Commission International de Protection Radiologique (CIPR).

Les situations accidentelles et post-accidentelles par les bouleversements profonds qu'elles génèrent, questionnent profondément tant l'action des pouvoirs publics, que le rôle des acteurs du territoire et de la société civile. De quelle manière informer pendant (et avant) la phase d'urgence ? Quelles sont les difficultés observées, comme les bonnes pratiques qui ont pu se développer, depuis la catastrophe de Tchernobyl en 1986 ? Au-delà de la phase d'urgence, comment les populations locales et les acteurs économiques et sociaux au niveau des territoires peuvent-ils disposer des informations dont ils ont besoin dans leur vie et activités quotidiennes, sur la durée, dans un environnement plus ou moins marqué par une contamination ? Quelles sont les informations et les moyens de mesure accessibles, et quels dispositifs peuvent faciliter la production d'une information fiable et adaptée aux questions que ces acteurs rencontrent (santé, alimentation, activités économiques, dont production agro-alimentaire, éducation, ...) ?

La convention d'Aarhus prévoit, dans son article 7, une participation du public à l'établissement de plans et programmes. Comment appliquer cette disposition à la préparation des doctrines en matière de gestion post-accidentelle ? Comment associer la société civile aux plans de gestion post-accidentelle ? Comment donner les moyens aux acteurs du territoire de se préparer à cette éventualité ? Dans une situation post-accidentelle, de quelle manière les décisions de gestion sont-elles prises ? Comment peut se construire une prise en charge des territoires contaminés qui prennent en compte les activités et les préoccupations des différents acteurs ? Quel rôle pour les autorités nationales, les collectivités territoriales, les experts, la société civile ?

Objectifs de l'atelier

L'atelier a pour objectif de faire un état des lieux et de tenter une évaluation des actions de préparation à des situations post-accidentelles dans le contexte européen, au niveau local, régional et national, en France et dans différents pays d'Europe. Il permettra également de présenter des éléments de retour d'expérience de la situation japonaise post-Fukushima et de la façon dont les différentes parties prenantes sont associées dans certaines initiatives. L'atelier permettra également de faire le point sur les démarches européennes de recherche et d'expérimentation en matière de préparation à des situations post-accidentelles nucléaire au plan européen.

Programme préliminaire de l'atelier de Bordeaux

Première journée (après-midi du 12 septembre 2013)

13h30 Accueil des participants

14h00 Introduction

- Ouverture (Jacques Maugein, Président de la CLIN du Blayais) : La CLIN du Blayais et la problématique de l'urgence et du post-urgence
- Introduction (Jean-Pierre Charre, Président du Groupe Permanent post-accident de l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information - ANCCLI)
- Présentation du contenu de l'atelier (Gilles Hériard Dubreuil, MUTADIS, projet de recherche européen NERIS-TP)

Session 1 : État des lieux des initiatives territoriales et nationales dans le domaine post-accidentel nucléaire en France

14h30 Les initiatives à l'échelle territoriale

- Retour d'expérience de la CLIN sur l'exercice de crise nucléaire de novembre 2012 et sur la refonte du PPI de la centrale du Blayais
- Les travaux du Groupe Permanent Post-Accident de l'ANCCLI (Jean-Pierre Charre, Président du Groupe Permanent Post-accident)
- Le projet OPAL, une coopération entre l'ANCCLI et l'IRSN, premiers enseignements (un représentant de l'IRSN, représentants des CLI ou de l'ANCCLI)
- L'exercice de gestion post-accidentelle nucléaire de Cattenom (Michaël Petitfrère, ASN, Guy Stebens, Haut Commissariat à la Protection Nationale du Luxembourg, Jean-Claude Autret et Dominique Boutin - ANCCLI)

15h40 Le processus CODIRPA et ses déclinaisons territoriales

- La démarche CODIRPA et la poursuite des travaux (Michaël Petitfrère, ASN)
- La déclinaison territoriale de la doctrine post-accidentelle française (Catherine Guénon, DGSCGC)
- La déclinaison expérimentale du guide de sortie de la phase d'urgence dans le Haut-Rhin (Catherine Guénon, DGSCGC)
- L'intégration des problématiques post-accidentelles dans les Plans Communaux de Sauvegarde : l'expérience de Pays de Montbéliard Agglomération (Isabelle Nétillard, Pays de Montbéliard Agglomération, Sandra Biguenet, CEPN)

16h50 Discussion avec les participants :

- Quels critères pour décrire, évaluer et comparer les démarches de préparation post-accidentelles en Europe ? (Stéphane Baudé, MUTADIS, NERIS TP)
- Discussions en groupes de travail

18h30 Fin de la première journée de l'atelier

20h00 Cocktail dînatoire

Deuxième journée (13 septembre 2013)

Session 2 – Initiatives dans le domaine post-accident en Europe et au Japon

9h00 *État des lieux au plan européen et international*

- L'initiative de dialogue de la Commission Internationale de Protection Radiologique (CIPR) sur les conséquences de l'accident de Fukushima (Ohtsura Niwa, Membre de la Commission Principale de la CIPR)
- Les démarches de préparation post-accidentelle en Espagne (Eduardo Gallego, Université Polytechnique de Madrid – téléconférence)

10h30 Groupes de travail (café dans les salles)

12h00 Rapport des groupes de travail, discussion (plénière)

13h00 *Déjeuner (buffet)*

Session 3 - Démarches européennes de recherche et d'expérimentation en matière de préparation à des situations post-accidentelles nucléaires

14h00

- Présentation de la plateforme européenne NERIS (Thierry Schneider, Président de NERIS)
- Les projets de recherche NERIS-TP et PREPARE (Wolfgang Raskob – coordinateur du projet NERIS-TP, Sylvie Charron IRSN (coordinateur du WP3 sur la gestion des produits contaminés), Gilles Hériard Dubreuil MUTADIS, (coordinateur du WP6 sur l'information des populations)
- La table ronde européenne ACN sur "La mise en œuvre de la Convention d'Aarhus dans le contexte d'un accident nucléaire aux conséquences durables – nouveaux défis après Fukushima", Stéphane Baudé, MUTADIS

15h30 *Table ronde finale (CLIN du Blayais, ANCCLI, GPPA, ASN, IRSN, DGSCGC, HCTISN – à confirmer)*

16h30 *Fin de l'atelier*

Inscriptions

Nous vous remercions de vous inscrire par e-mail auprès de Julien Dewoghelaère **d'ici le 19 août 2013 au plus tard** (julien.dewo@mutadis.fr) en mettant en copie Xavier Paulmaz (x.paulmaz@cg33.fr) et en précisant :

- votre nom et prénom
- votre fonction et, le cas échéant, l'organisation dans laquelle vous l'exercez
- si vous participez au deux journées de l'atelier ou à une seule journée (en précisant à quelle journée vous participerez)
- votre e-mail et un numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre

Annexe – La problématique post-accidentelle en France et en Europe

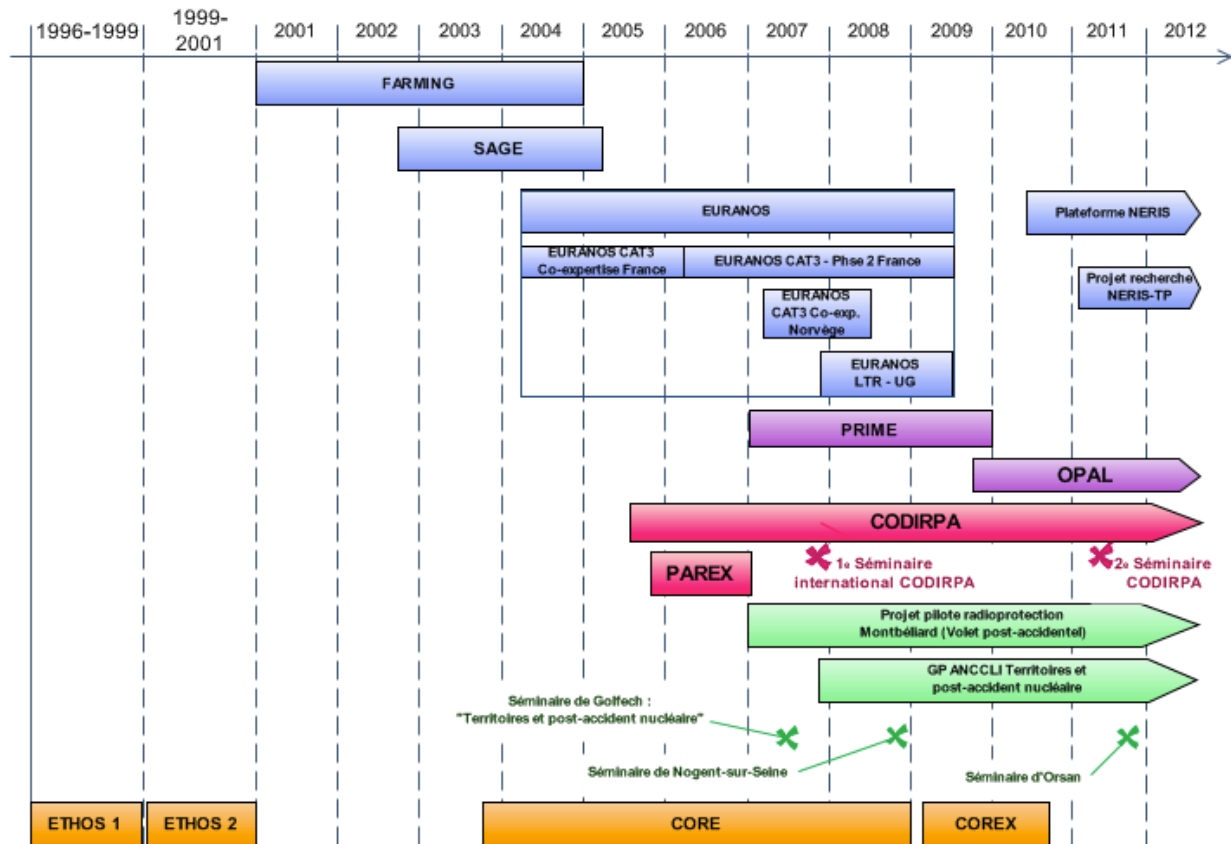


Tableau récapitulatif du contexte historique de la problématique post-accidentelle en France et en Europe

Les ateliers organisés par les CLI et l'ANCCLI en coopération avec les programmes européens de recherche EURANOS et NERIS

En lien avec les activités des projets EURANOS, puis NERIS, l'ANCCLI a mis en place depuis 2007 un Groupe Permanent « Territoires et Post-accident (GPPA). LE GPPA s'est constitué dans la suite du séminaire « Territoires et post-accident » co-organisé à **Golfech en mai 2007** par la CLI de Golfech, l'ANCCLI, l'ARCICEN, la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard avec le soutien du projet EURANOS. Deux autres séminaires ont été organisés en lien avec l'ANCCLI et des CLI pour faire le point sur les progrès de la préparation post-accidentelle en France au niveau national et territorial : le séminaire de **Nogent-sur-Seine en décembre 2008**, avec le soutien d'EURANOS, et le **séminaire d'Orsan en Novembre 2011** avec le soutien du projet NERIS-TP.